



12 rue du Clos
BP 80087
89021 AUXERRE CEDEX

Aides financières aux familles via les partenaires – 2016

Les conventions d'objectifs – vacances des familles ayant un enfant en situation de handicap

Objectifs :

Financement d'un travail de mobilisation, de préparation et d'accompagnement des familles ayant un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) pour un départ en vacances de la famille avec le Réseau Passerelles, de l'Association Loisirs Pluriel.

Les séjours sont destinés à faire bénéficier les allocataires d'un moment de détente en famille, tout en permettant les liens et les échanges dans un contexte différent.

Public concerné :

Les allocataires de la Caf ressortissants du régime général

- qui ont **au moins un enfant à charge** au sens des prestations,
- dont l'un au moins est en situation de handicap et bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (Aeéh)
- Les familles recevront une proposition de la part de la Caf de l'Yonne et organiseront directement leur séjour avec le Réseau Passerelles

Conditions d'attribution :

- Le partenaire s'engage sur un nombre prévisionnel de 10 familles
- Durée d'une semaine (**7 nuitées consécutives**) en France métropolitaine
- Séjour dans un **centre de vacances agréé par Vacaf et réservé par le Réseau Passerelles**

Procédure d'instruction :

- Le partenaire s'engage à fournir chaque année :
 - . la liste des familles concernées (avec le n° allocataire)
 - . le plan de financement détaillant le coût de l'opération

Modalités de décision :

- la décision est prise par le Responsable du Département d'Action Sociale au vu des demandes formulées par les partenaires et dans la limite de l'enveloppe disponible

Montant du droit :

Maximum : 1250 euros par famille bénéficiaire
Une avance de 6 250 euros est versée dès la signature de la convention

Validité : du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017

Cumul

Cette aide financière peut se cumuler :

- . soit avec l'Aide au Temps Libre (ATL)
 - . soit avec l'Aide aux Vacances sociales (AVS)
- si les conditions sont remplies.

Elle est versée au maximum une fois par an et par famille

Recours :

- Celui opposable au règlement intérieur d'action sociale de la Caf

Contacts :

- Marie-Aude Bénard à l'espace famille de l'auxerrois au 03 86 72 82 13
- Anne-Noëlle Boise-Liberatore à l'espace famille de l'avallonnais-tonnerrois au 03 86 34 95 73
- Julie Varache à l'espace famille du sénonais au 03 86 83 80 07

Texte de référence :

- règlement intérieur d'action sociale 2016